



Projet de fusion des corps techniques de cat. A et A+ : perseverare diabolicum

L'UCP s'est inscrite dès le début contre ce projet élaboré dans un calendrier très court et sans véritable réflexion sur les métiers concernés et demandé formellement en septembre à l'Élu en charge des ressources humaines d'y surseoir. L'UCP a réitéré sa position lors d'une audience avec Christophe Girard, adjoint chargé des ressources humaines, du dialogue social et de la qualité des services publics. Or, malgré l'incompréhension générale, la DRH a annoncé depuis cet automne que « *la fusion devra être exécutée au printemps 2018 avant les CAP de promotion de grade* ». Les réunions organisées courant décembre à destination de l'ensemble des agents impactés n'ont guère été plus satisfaisantes, les interrogations soulevées par ce projet n'ayant reçu aucune réponse clairement formulée (modalités de recrutement - distinctes d'une spécialité à l'autre -, passage de la catégorie A à A+, promotions de grade.). Un protocole, qui devait être soumis AVANT LES CONGÉS DE NOËL aux représentants du personnel de chaque corps concerné, sera parachevé d'ici la première quinzaine de janvier 2018.

Tout cela est précipité et surtout ne recueille pas l'adhésion des personnels concernés. L'UCP reste résolument solidaire des professionnels dont elle peut légitimement exprimer les exigences du fait de sa représentativité dans leurs corps.

Les contrats aidés : le brouillard décidé par l'État ne se dissipe pas

Il n'est que de regarder quelques chiffres pour prendre la mesure de l'ampleur sociale et organisationnelle de la question des contrats aidés. La Ville compte 1 032 contrats uniques d'insertion (202 à la DASCO, 203 à la DDCT, 73 à la DPSP, etc.). Parmi eux, un peu plus de 600 sont éligibles au renouvellement en 2018, sous réserve du financement de l'État et de l'avis des directions, les autres salariés ayant épuisé leurs droits. Cela dans un contexte où l'enveloppe budgétaire 2018 n'est toujours pas connue...

L'UCP dénonce cette situation générée par l'État qui replace brutalement les salariés concernés dans la précarité et prive les services d'effectifs rendus indispensables à leur fonctionnement quotidien.

L'UCP rappelle qu'elle soutient la politique conduite par la Ville. En sa qualité d'employeur public, elle se doit de participer à la politique d'insertions sociale et professionnelle de femmes et d'hommes qui ont connu des accidents dans leur parcours de vie. Pour autant, ces contrats aidés ne doivent pas dériver en remplaçant les emplois permanents.

La puériculture a 70 ans

En 1947, le diplôme d'état de puéricultrice était institué, créant ainsi une discipline et un métier reconnu. Il aura fallu attendre 1975 pour que les hommes, aussi, puissent se former à ce monde et la fin du XXe siècle pour que de grandes chartes et traités concernant les droits de l'enfant achèvent de structurer la puériculture.

L'UCP remercie tous les intervenants de tous les corps de métiers de la petite enfance qui ont défini et organisé la filière, qui continuent à la faire vivre et leur souhaite un bel anniversaire.



Examens professionnels

- Liste des candidats reçus à l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur en chef des administrations parisiennes :

http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?document_id=11346&portlet_id=1999¤t_page_id=606

- Liste des candidats reçus à l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal :

http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?document_id=11347&portlet_id=1999¤t_page_id=606

- liste d'aptitude à l'examen professionnel pour l'accès au grade de SMS de classe supérieure d'administrations parisiennes, spécialités médico-sociale et assistante dentaire :

http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?document_id=11228&portlet_id=1711¤t_page_id=684

- Liste d'aptitude à l'examen professionnel pour l'accès au grade de SMS classe exceptionnelle, d'administrations parisiennes, spécialités médico-sociale et assistante dentaire - 11 octobre 2017 :

http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?document_id=11350&portlet_id=1711¤t_page_id=684



Dernières CAP de promotion

- Tableau de promotion au choix dans le corps des Techniciens des services opérationnels (TSO) au titre de 2018.

http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?document_id=11349&portlet_id=1856¤t_page_id=783

- Tableau de promotion au choix dans le corps de Technicien supérieur – année 2017.

http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?document_id=11348&portlet_id=1999¤t_page_id=606

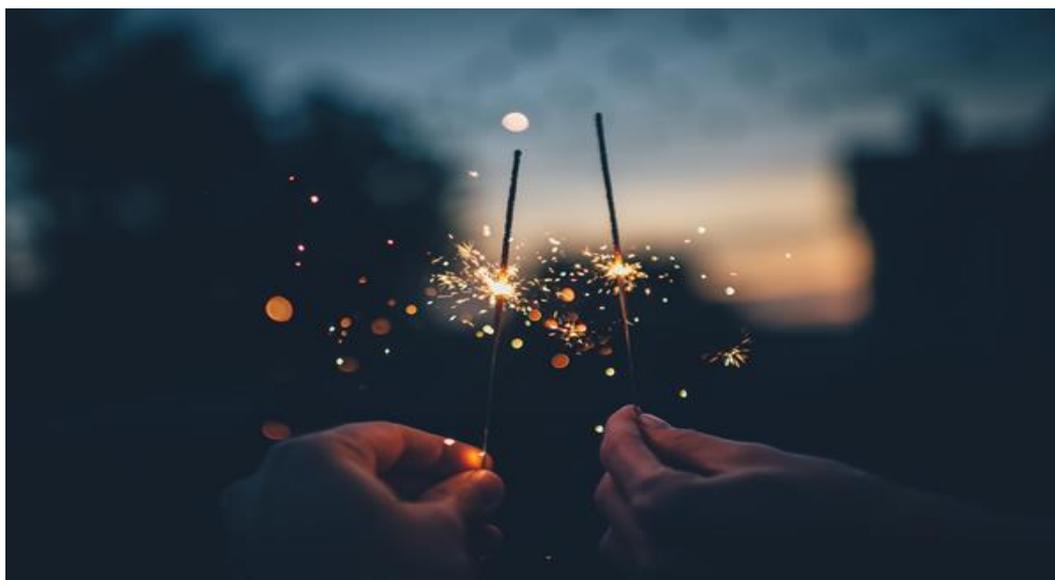
- Tableau d'avancement au grade de secrétaire médical et social de classe exceptionnelle au titre de l'année 2017.

http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?document_id=11335&portlet_id=1711¤t_page_id=684

- Tableau d'avancement au grade de secrétaire médical et social de classe supérieure au titre de l'année 2017.

http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?document_id=11335&portlet_id=1711¤t_page_id=684

Toutes nos chaleureuses félicitations aux lauréats et promus !



INDEPENDANTS AVEC VOUS, GAGNANTS ENSEMBLE

TRES BELLES FETES DE FIN D'ANNEE A TOUS !